

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 30 (1879)

Artikel: Canton de Vaud : extrait du rapport du département de l'agriculture et du commerce du canton de Vaud pour l'année 1878

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784209>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Canton de Vaud. *Extrait du rapport du département de l'agriculture et du commerce du canton de Vaud pour l'année 1878.*

Forêts de l'Etat. 750,5 ares de pâturages ont été achetés pour être reboisés. La consommation des graines forestières a été en 1878 de 679,5 kilos et 19 decalitres, dont 629,5 kilos de résineux (y compris 500 kil. d'Épicéas) et 50 kil. et 19 decalitres d'essences feuillues. Les graines de résineux proviennent d'Allemagne. Celles d'essences feuillues ont été récoltées dans le canton. 347,380 plantons ont été mis à demeure provenant en majeure partie des pépinières. 3000 seulement ont été acheté. Ce sont presque tous des plantons d'essences résineuses, soit 325,385 et 21,995 d'essences feuillues.

Les forêts de l'Etat ont fourni au dehors 853,028 plantons, dont 496,198 vendus aux communes et aux particuliers à 7 fr. le mille, ces plantes représentaient une valeur de fr. 5,974.77 et les frais des pépinières se sont élevés à fr. 6,131.36.

Les frais totaux de culture se sont élevés à fr. 12,998.06

La valeur des plantons vendus ou employés etc. de „ 5,974.77

Les dépenses s'élèvent donc à fr. 7,023.29

Les nouveaux fossés de dessèchement ont une longueur de 983 mètres et les anciens qui ont été nettoyés mesurent 4,622 mètres. Leur construction et réparation ont coûté fr. 933.47.

La construction de nouveaux chemins forestiers a coûté fr. 14,004.50 et la réparation des anciens fr. 4,734.44. Les frais de flottage se sont élevés à fr. 2,491.66, en revanche celui-ci a produit une recette fr. 774.51.

Fr. 167.25 ont été dépensés en frais d'aménagement.

Monsieur Spengler, inspecteur forestier à Cossonay, est mort et Monsieur Davall, inspecteur forestier à Vevey a donné sa démission. Messieurs Braichet, Challand et Bourgeois ont passé leurs examens d'Etat.

Les coupes ont rendu 28,717,41 m. c., les frais d'exploitation, de vent etc. se sont élevés à fr. 56,631.58. Le budget de 1879 prévoit un volume de bois à abattre de 30,115,49 m. c.

Le revenu brut des forêts de l'Etat s'élève à fr. 406,749.49

Les dépenses à „ 183,025.32

Revenu net fr. 223,723.17

Le prix moyen des bois en 1877 a été de fr. 14.38 par m. c. ; en 1878 il a été de fr. 12.89. Baisse fr. 1.49 par m. c.

Les dépenses se répartissent entre :

L'administration	fr. 49,358. 92
L'aménagement des forêts et dessèchement	„ 14,099. 28
Le matériel de transport	„ 21,230. 58
Le façonnage, transport et vente des bois	„ 56,631. 58
Divers	„ 10,771. 14
Droits et servitudes	„ 30,933. 82

Forêts communales. L'Etat a dépensé pour les forêts communales fr. 2,024. 25, dont fr. 1,024. 25 pour graines forestières distribuées à 70 communes et fr. 1000 pour frais d'administration. Les semis se composent entr'autres de 612 kilos de graines d'Epicéa; 346,650 plantons provenant des pépinières de l'Etat et 1 million provenant des pépinières particulières ont été plantés.

La superficie des hautes futaies est de 41,499 hect. produisant 119,329 m. c. de bois. Les taillis sous futaie et les taillis simples mesurent 809 hect.; la contenance exploitée chaque année est de 24,91 hect. La totalité de l'aire forestière, soit 42,308 hect., se répartit entre 282 communes, dont 253 ne possèdent que de hautes futaies.

Canton de Berne. La société des forestiers bernois réunie à Porrentruy le 7 juillet 1879 a approuvé le rapport de Monsieur Fankhauser, Inspecteur général, sur l'inopportunité d'abaisser les révolutions des forêts de l'Etat de Berne et a décidé à l'unanimité sa publication en français et en allemand.

Nous en extrayons les passages suivants :

D'après les plans d'aménagement les classes d'âge des forêts de l'Etat sont les suivantes :

3005,12 hectares possèdent des boisés de	1—20 ans
1857,96 „ „ „ „ „	21—40 „
1557,35 „ „ „ „ „	41—60 „
1596,96 „ „ „ „ „	61—80 „
1252,80 „ „ „ „ „	81—100 „
1373,76 „ „ „ „ „	101—120 „
35,64 „ „ „ „ „	au delà de 120 „

Le rapport des âges à la surface boisée est le suivant :

46 0/0 portent des arbres de	1—40 ans
29 0/0 „ „ „ „	41—80 „
12 0/0 „ „ „ „	81—100 „
13 0/0 „ „ „ au de là de	100 „